

09/03/2026

Nicole Gnesotto,
Vice-présidente de
l'Institut Jacques Delors

BLOG — POST

L'Europe face à la guerre en Iran



Le brouillard de la guerre aveugle les belligérants, disait Clausewitz, mais il se trouve hélas qu'il perturbe aussi l'entendement des acteurs extérieurs au conflit. Depuis le lancement de l'offensive israélo américaine sur l'Iran, la confusion domine dans les débats européens, à l'inverse d'ailleurs de ce qui se passe aux Etats-Unis où le débat est beaucoup plus franc, direct, véritable.

La guerre contre l'Iran perturbe les Européens de trois façons.

- Elle les divise : l'Espagne condamne cette guerre illégale au regard du droit international, tandis que l'Allemagne choisit de soutenir ses alliés américains et israéliens.
- Elle les détourne de l'Ukraine qui devrait être leur priorité, maintenant que les Américains sont désormais plus occupés ailleurs.
- Elle les inquiète enfin doublement : la peur de l'engrenage où les Européens seraient obligés de s'impliquer contre l'Iran cohabite avec l'effroi de voir le Droit international piétiné durablement par les Etats-Unis.

Certes, tous les Européens se réjouissent de voir un dictateur de moins sur la planète et tous espèrent que le peuple iranien trouvera le chemin d'une renaissance moins cruelle. Il n'en demeure pas moins que cette guerre, pour l'Europe, est une guerre de trop.

Rappelons d'abord quelques vérités difficilement contestables, sauf parti-pris idéologique assumé :

- L'intervention américano-israélienne sur l'Iran est illégale. Le droit international reconnaît à tout Etat la possibilité de frappes préemptives, en cas de menace immédiate et imminente pour sa sécurité. Or, aussi bien le rapport de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique que celui de la CIA¹ indiquaient qu'il n'y avait pas de menace nucléaire immédiate venant de l'Iran. L'atrocité d'une dictature, son recours au terrorisme, ses politiques de prolifération balistique et nucléaire sont des motifs légitimes d'inquiétude, mais non des arguments valables pour justifier une attaque. En droit international, les Etats-Unis et Israël méritent le statut d'agresseurs.
- L'Iran attaqué, a le droit de se défendre : c'est la base même du droit international et de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Et même si on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de la stratégie militaire de l'Iran depuis le début du conflit, il est difficile de leur refuser le droit de représailles.
- On ne change pas un régime par la force. Tous les « regime change » tentés par les Occidentaux depuis la fin de la guerre froide se sont soldés par des échecs majeurs : en 2003, la mort de Saddam Hussein n'a pas entraîné le « domino démocratique » escompté par les néoconservateurs américains, mais bien le chaos et une guerre civile à peine apaisée 20 ans après. En Libye, la mort du colonel Kadhafi en 2011 a laissé place à un pays détruit par une guerre civile et un risque de partition non encore surmonté. Et la même chose s'est produite en Somalie avec l'échec de l'intervention onusienne Restore Hope, dirigée par les Etats-Unis en 1992-93.
- Le droit international n'est pas mort parce que les Etats-Unis ou Israël décident qu'il doit l'être. Nous condamnons la guerre en Ukraine au nom d'un droit international violé par la Russie et que nous voulons défendre ; nous condamnons par anticipation toute velléité d'annexion de Taiwan par la Chine, nous condamnons les volontés américaines d'annexer ou de conquérir le Groenland par la force ou la contrainte ; nous condamnons l'agression du Rwanda contre la République centrafricaine, etc. : comment pourrions-nous à l'inverse mettre le droit international entre parenthèses dans les conflits du Moyen-Orient, sous prétexte que les Etats-Unis et Israël y participent ?

Essayons ensuite quelques éléments d'analyse qui méritent peut-être débat, si possible apaisé et éclairé.

- Donald Trump invente la guerre sans but. Ses hésitations sur ses buts de guerre sont encore plus inquiétantes que la guerre elle-même. Il y eut d'abord l'argument du changement de régime, puis celui de la menace contre les Etats-Unis, puis celui de la lutte contre la prolifération nucléaire, balistique, terroriste. Autrement dit rien et tout à la fois : une improvisation dramatique, alors que l'enjeu n'est rien moins que la sécurité directe ou indirecte d'une bonne partie de la planète. L'histoire dira comment ce président américain a pu se laisser influencer par ses alliés israéliens pour entrer dans un conflit que tous ses prédécesseurs avaient su éviter.

- Donald Trump a atteint les limites de sa puissance. En politique intérieure, cette intervention militaire est un désastre : à peine 20% de la population soutient l'engagement américain. Le camp MAGA est déboussolé par une décision qui va à l'encontre de toutes les promesses électorales de Donald Trump et de la culture très isolationniste d'une large partie de ses soutiens. Le suivisme à l'égard d'Israël passe mal auprès des conservateurs les plus traditionnels, à tel point que l'on peut redouter une montée de l'antisémitisme aux Etats-Unis. Sur le plan international, la puissance américaine apparaît certes colossale, mais empêtrée dans une furie militariste anti « mollahs » proche de celle de Poutine contre les « nazis » en Ukraine, incapable d'obtenir une victoire rapide sans dégâts collatéraux, mais très utile pour servir d'exemple à toutes les autres puissances révisionnistes de la planète.
- Ce qui est bon pour Israël ne l'est pas forcément pour l'Amérique, et encore moins pour l'Europe. Il n'y a aucun doute que l'Iran des mollahs faisait de la destruction d'Israël l'un de ses objectifs stratégiques, même si la volonté de se doter de l'arme nucléaire date de bien avant les mollahs, du Shah lui-même, qui pourtant entretenait des relations plus que correctes avec les Américains. Mais le droit à la légitime défense d'Israël n'est pas un droit de destruction aveugle. Il s'arrête là où commencent les représailles contre les civils de Gaza, la colonisation brutale de la Cisjordanie, la destruction de la banlieue sud de Beyrouth, et l'attaque illégale contre l'Iran. Défendre l'existence d'Israël est certes un impératif pour l'Europe, lui rappeler ses devoirs en tant qu'Etat démocratique en est un autre tout aussi vital.
- L'engrenage n'est pas inévitable. Il est clair que les Etats européens doivent défendre et protéger leurs citoyens présents dans la zone, de même qu'ils ont la responsabilité de défendre leurs bases militaires et leurs alliés locaux, quand ils en ont. En revanche, le passage à l'offensive contre l'Iran, aux côtés de la coalition israélo américaine, n'est ni automatique ni nécessaire, du moins tant que l'Iran n'attaque pas directement tel ou tel pays européen. L'Alliance avec les Etats-Unis n'implique en aucune manière de les suivre dans leurs aventures extérieures. Le traité de l'Otan se limite en effet au seul espace de l'Atlantique Nord.

Reste une question majeure qui dépasse largement les limites de ce blog : pourquoi nos principes, nos convictions, nos règles, nos valeurs, en tant que démocraties européennes, sont-ils totalement perturbés, bouleversés, embrouillés, détraqués, chamboulés, tourneboulés, quand il s'agit des Etats-Unis et d'Israël ?

NOTES :

- ¹ Voir Grossi, Rafael Mariano "Intervention du chef de l'AIEA, Rafael Mariano Grossi du 19 juin 2025", *Rapport de la CIA*, (mars 2025).